

- "Mon mari a la maladie d'Alzheimer, je m'épuise à m'occuper de lui mais je ne veux pas entendre parler d'EHPAD. Nos enfants ne comprennent pas. »
- "J'habite dans le même village que notre mère, c'est moi qui ai la procuration. Mes frères et sœurs pensent que je lui prends son argent, alors que je m'occupe toute seule d'elle. C'est injuste! »
- Mes parents vieillissent, mon frère polyhandicapé aurait besoin d'une tutelle, je n'ose pas leur en parler. »
- \*\*Mon enfant est handicapé, je gère tout, je suis devenu son soignant, je crains pour mon couple. »

Vous êtes confrontés à des difficultés familiales liées à une situation de vulnérabilité de l'un de vos proches : handicap, perte d'autonomie, dépendance.

L'Udaf vous propose un espace de **médiation familiale** pour **renouer le dialogue**, aborder les différends, gérer les conflits, **trouver ensemble des solutions**: entrée en établissement, obligation alimentaire, organisation de l'aide à domicile, question de la mise en place d'une mesure de protection juridique...

## Comment se déroule la médiation ?

Le médiateur familial, professionnel spécialisé et **diplômé d'état**, vous accompagne en toute confidentialité et impartialité dans la **recherche de solutions adaptées**.

Après un entretien gratuit d'information, notre service de médiation vous propose une médiation dont les séances peuvent s'organiser en individuel ou en commun.

Notre convention avec la CAF vous permet de bénéficier d'un tarif réglementé et évalué selon vos revenus.





## Visitez le site ressource :

mediation-aidants-aides.fr

## L'Udaf propose d'autres services :

- Médiation familiale
- Information soutien aux tuteurs familiaux

Cette démarche peut permettre de prévenir l'épuisement des aidants, de renouer le dialogue et d'apaiser le quotidien des personnes aidées.



Demande de renseignements ou prise de rendez-vous sur le territoire vendéen

Secrétariat du service de Médiation familiale

02 51 44 78 99

mediationfamiliale@udaf85.fr







